



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 13.12.2021

"Titre" : Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population

Texte de dépôt :

La croissance de notre commune et alentours a été extrêmement soutenue ces dernières
années. L'augmentation des habitants entraîne forcément une augmentation des besoins :
crèches, écoles, STEP, etc. Nos infrastructures communales doivent s'adapter à cette
augmentation des résidents. C'est aussi le cas pour les activités funéraires.

Nom prénom : Boemi Jean-Charles

Représentant le parti / groupe : Groupe PLR Monthey-Choëx

Date : 13.12.2021

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulé en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Jean-Charles BOEMI
parti Libéral Radical (PLR)
13.12.2021
20.03.2023

Titre :

Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population

Développement :

La croissance de notre commune et ses alentours a été extrêmement soutenue ces dernières années. L'augmentation des habitants entraîne forcément une augmentation des besoins en infrastructures : crèches, écoles, STEP, etc.

Nos infrastructures communales doivent s'adapter à cette augmentation des résidents. C'est aussi le cas pour les activités funéraires. Plus d'habitants entraînent plus de décès.

Actuellement les espaces prévus entre le décès et l'ensevelissement sont clairement sousdimensionnés, et des locaux de remplacement doivent être trouvés en urgence lors de décès. De plus, avec l'augmentation de population de confession non chrétienne, la crypte située dans l'église de notre commune ne semble pas adaptée lors du décès de ceux-ci. La crypte de Monthey n'est plus adaptée : peu voire presque pas d'intimité. Elle n'est pas réfrigérée et non accessible pour les personnes à mobilité réduite.

La mort est inévitable et chacun de nous y sera confronté un jour. Nous devons, en tant qu'autorité communale, accompagner les familles des défunts dans leur douleur et tristesse avec des infrastructures appropriées.

L'augmentation de la population et par conséquent celle des décès crée une situation tendue pour les centres funéraires. L'existence d'une salle de cérémonie laïque est nécessaire pour offrir à nos résidents un service funéraire convenable et respectueux. Plusieurs solutions peuvent être étudiées : À la suite d'un postulat déposé par Collombey-Muraz, une harmonisation pourrait être envisagée. Voire même une coordination avec les communes du Haut-Lac pour un lieu commun dans le district.

Avec 13 entreprises de services funéraires en Valais, c'est une opportunité pour tous d'avoir un lieu dans cette grande ville qu'est Monthey. Un lieu de recueillement où vous pourrez dire adieu à vos proches par une cérémonie laïque ou pas.

Chez nos voisins, le funérarium, le plus proche, mis à disposition pour tous les services funéraires est celui de Martigny. Il met à disposition plusieurs cryptes ainsi qu'une salle de cérémonie. Étant géré par la Commune, il permet de ne pas donner une exclusivité à une pompe funèbre et s'autofinance par la location des infrastructures.

Pourrions-nous être un exemple et relever ce défi dans notre région. Nos habitants méritent d'avoir la possibilité de rendre un dernier hommage à leurs proches sans se rendre dans une autre ville...

Le but du postulat est donc de demander à la Municipalité d'étudier l'amélioration des infrastructures funéraires et de prendre contact avec notre commune voisine de Collombey-Muraz pour coordonner leur réflexion à l'échelle locale.

1. RÉPONSE

Dans un premier temps, la Commune a pris contact au printemps dernier avec la Paroisse Catholique pour envisager une transformation de la Chapelle du Closillon en centre funéraire. Après quelques mois de discussions, ce projet a été abandonné face aux différents écueils que celui-ci présentait.

Par la suite, une nouvelle rencontre s'est tenue au début de cette année entre le nouveau Curé Jérôme HAUSWIRTH, le Président du Conseil de gestion de la Paroisse Catholique, M. Bernard PREMAND ainsi que le Président et le Vice-Président de Ville. Il est ressorti de cette discussion une volonté commune d'étudier la possibilité de transformer l'ensemble du rez-de-chaussée de la Cure actuelle en centre funéraire.

De nombreuses synergies ont été identifiées pour une gestion optimale des emplacements existants. En effet, en plus d'offrir de nouvelles salles funéraires modernes et adaptées aux exigences actuelles, notamment en termes d'accessibilité, il devrait y avoir la possibilité d'y créer un lieu de recueillement pour des célébrations laïques.

La Paroisse Catholique s'est montrée favorable à ce que des travaux importants soient réalisés à cet endroit. Une esquisse de programme a pu être définie.

De plus, il a été pris connaissance de la réponse du Conseil municipal de Collombey-Muraz (septembre 2022) au postulat "Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population". La même préoccupation y est relevée. Cette Commune voisine se montrerait d'ailleurs favorable à participer financièrement à ces travaux.

Ainsi, soucieux de répondre au mieux à l'intervention déposée, le Conseil municipal a décidé de mandater un bureau pour procéder à une étude de faisabilité de transformation du rez-de-chaussée de la Cure afin d'accueillir un centre funéraire disposant d'au minimum quatre salles, tout en conservant les appartements existants dans les étages. Le Conseil général sera informé des conclusions de cette étude.

En parallèle, le Conseil municipal reste évidemment favorable à étudier tout projet privé qui lui serait soumis.

Monthey, le 13 mars 2023